



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Archives diplomatiques

LA FRANCE ET L'ONU

Dossier pédagogique



74^{ème} AGNU : discours d'Emmanuel Macron, président de la République (New York, Assemblée Générale ONU).24/09/2019 © RP de la France auprès de l'ONU/Martin Loper



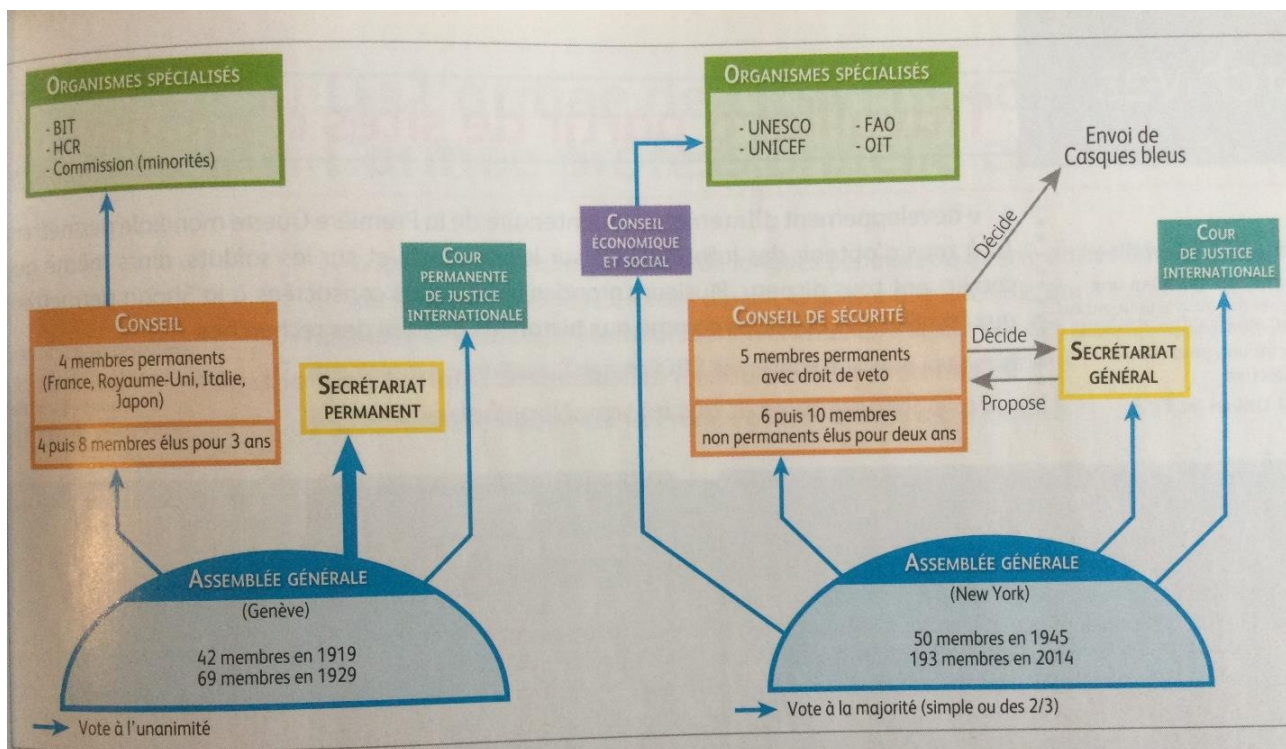
Le bâtiment de l'UNESCO, organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris), 2008, © Ministère des Affaires étrangères et européennes/Cyril Bailleul

Chronologie

- Août-octobre 1944 :** Conférence de Dumberton Oaks. Les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'URSS, de la Chine préparent le fonctionnement de la nouvelle organisation.
- 26 juin 1945 :** Signature de la Charte des Nations Unies à la Conférence de San Francisco.
- 10 décembre 1948 :** Adoption à Paris par l'Assemblée générale de l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme rédigée notamment par Eleanor Roosevelt et René Cassin.
- 27 juin 1950 :** Résolution 83 adoptée par l'ONU recommandant à ses membres d'aider la Corée du Sud attaquée par la Corée du Nord. L'URSS est absente.
- Février 1957 :** La France est attaquée à l'ONU par les pays communistes soutenant le FLN pour son action en Algérie.
- 28 septembre 2001 :** Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 1373 créant des obligations pour les Etats membres de lutter contre le terrorisme, après les attentats du 11 septembre.
- 14 février 2003 :** Le ministre des affaires étrangères Dominique de Villepin s'oppose aux projets d'intervention militaire des Etats-Unis en Irak.
- 25 février 2022 :** La France s'associe à un projet de résolution contre l'attaque russe en Ukraine. Veto de la Russie.

Lexique

- Sécurité collective :** La sécurité des Etats serait moins assurée par le recours aux armées que par la coopération internationale et les réponses collectives aux agressions. Elle inspire en partie les politiques étrangères durant les années 1920.
- Conseil de sécurité :** Un des principaux organes de l'ONU. Comme organe exécutif, il est chargé du maintien de la paix. Il est composé de 15 membres, dont 5 permanents. Les 10 membres non permanents sont élus pour deux ans, avec un renouvellement par moitié chaque année.
- Assemblée générale :** L'Assemblée générale est la principale instance d'élaboration des politiques des Nations Unies. Rassemblant tous les États Membres, elle leur permet de débattre de l'ensemble des thèmes couverts par la Charte des Nations Unies.
- Résolution :** Les décisions du Conseil de sécurité sont communément appelées des résolutions. Elles ont une valeur juridique contraignante, contrairement à celles adoptées par l'Assemblée générale.
- Veto :** Capacité pour un Etat de refuser une résolution de l'ONU. Elle est réservée aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité.
- UNESCO :** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle s'occupe aussi bien des questions de préservation du patrimoine que des campagnes d'alphabétisation.
- Multilatéralisme :** Mode de relations inter-étatiques visant à établir des règles communes.

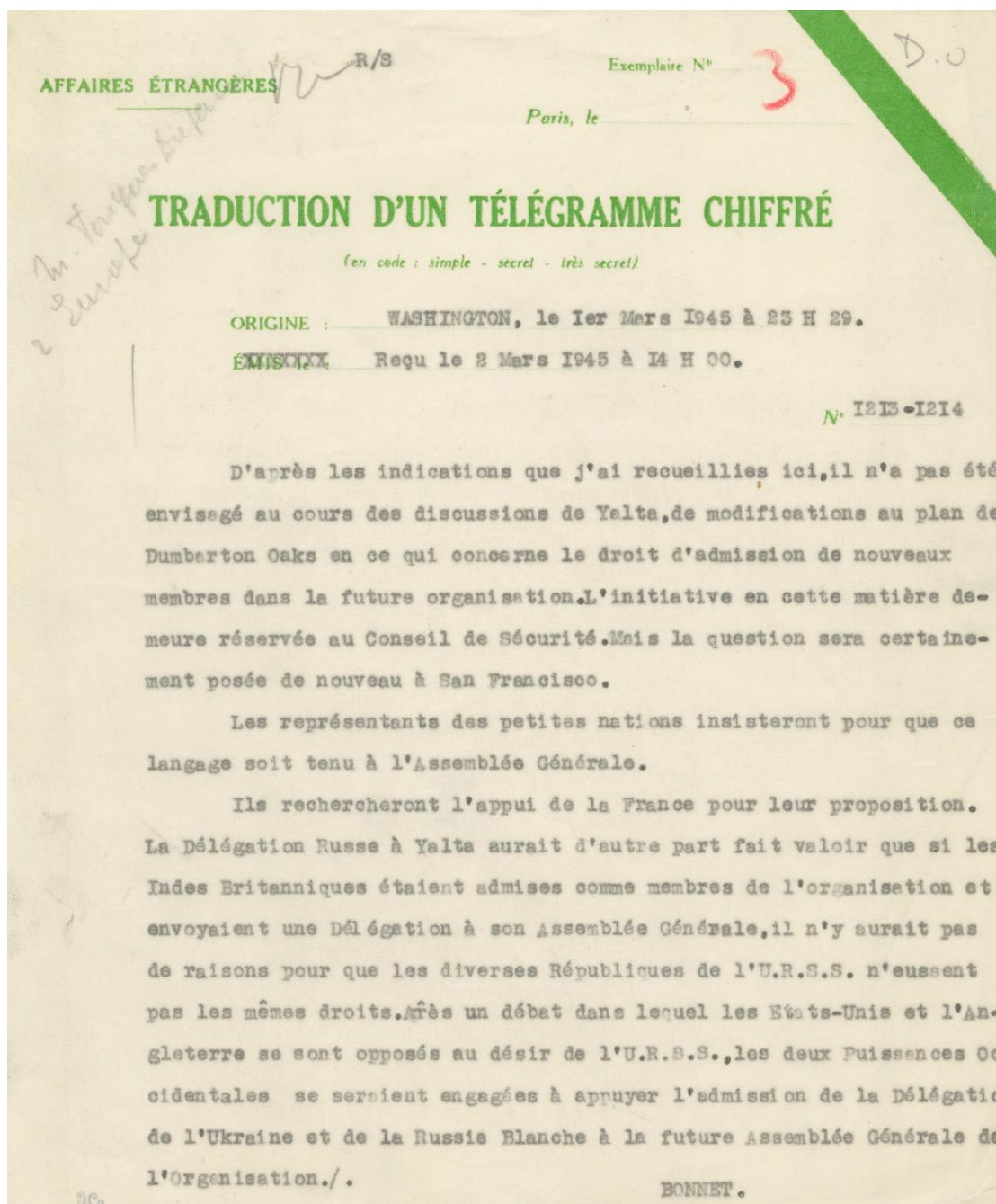


<p>Les décisions de l'Assemblée et du Conseil de la SDN sont prises à l'unanimité.</p>	<p>Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des états membres. Les décisions du Conseil de sécurité sont prises par une majorité de 9 membres au moins. Aucune décision ne peut être prise si un membre permanent s'y oppose : droit de veto</p>
--	--

I) La France et la naissance de l'ONU

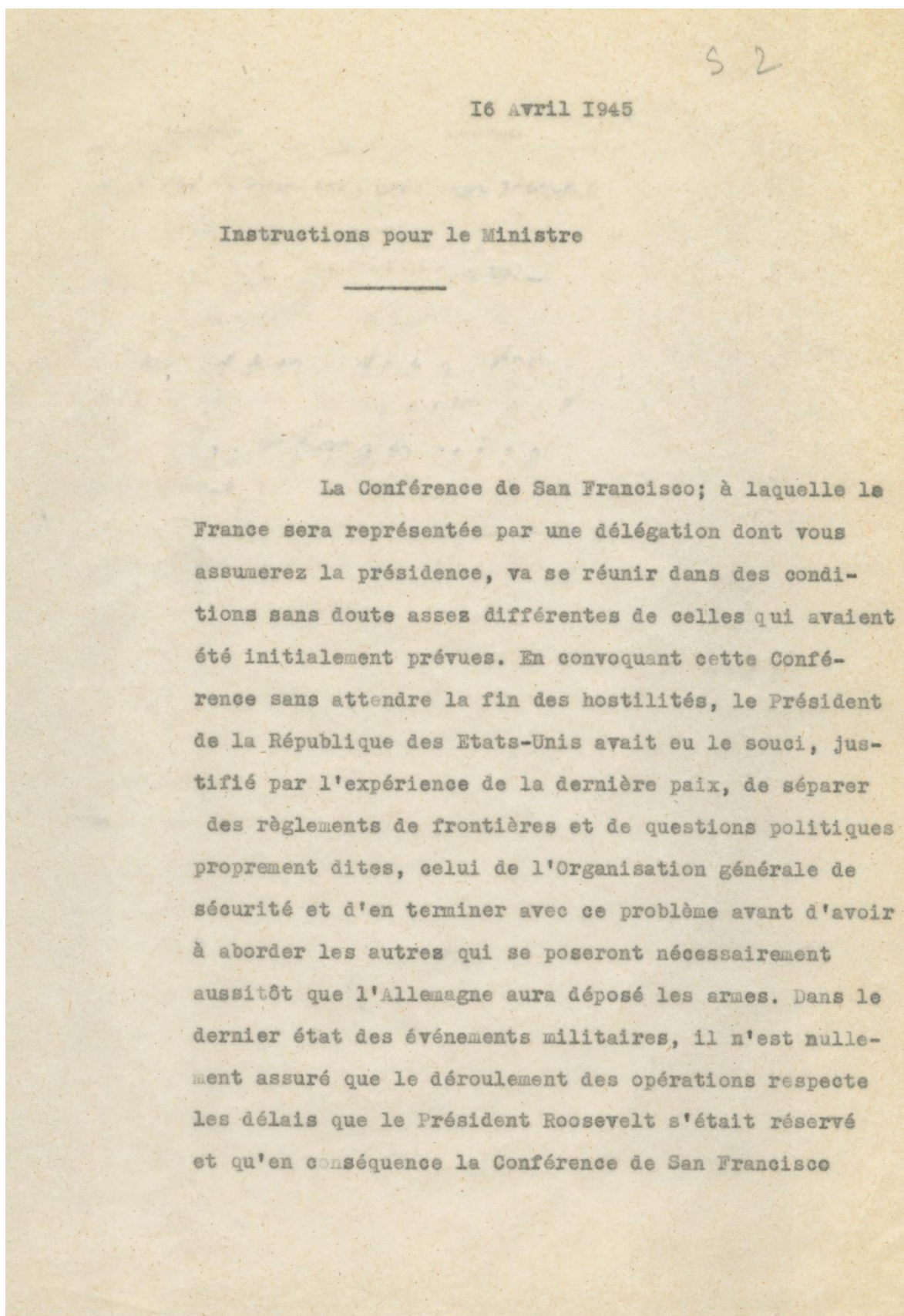
Une position délicate

Document 1 : Position de la France vis-à-vis des 4 puissances invitantes et des « petites puissances ».
Télégramme de G. Bonnet, 1er mars 1945



Secrétariat des Conférences / Nations unies et organisations internationales 372QO/3

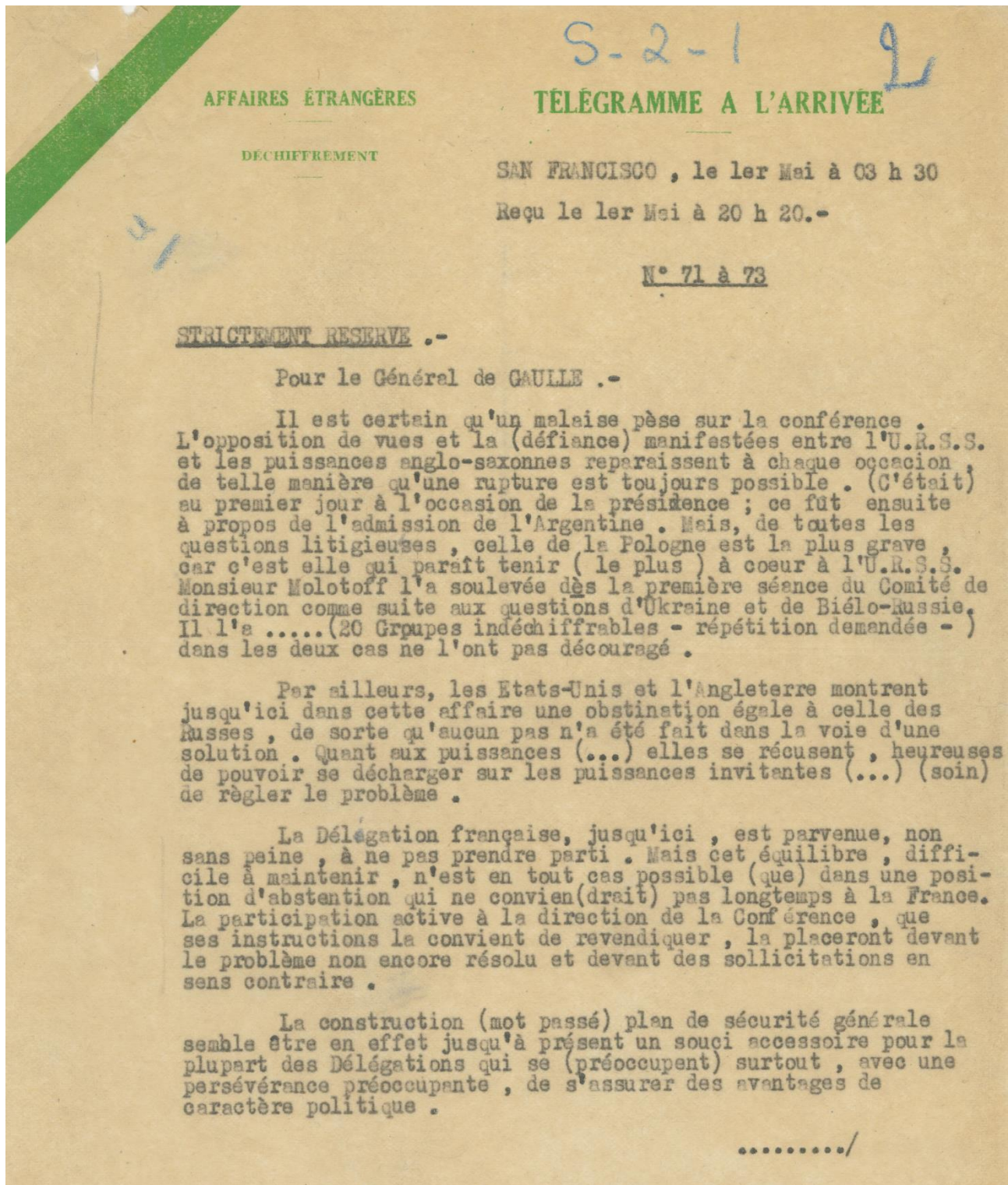
Document 2 : Instructions pour le ministre présent à la Conférence de San Francisco, 16 avril 1945



La France doit s'y affirmer dans son titre de Grande Puissance, Ce titre résulte des dispositions mêmes du Plan de Dumbarton Oaks qui ont prévu qu'un des cinq sièges permanents du Conseil de Sécurité lui était réservé de droit. Cette disposition ne saurait être remise en cause. Mais il importe en outre que, bien qu'elle ait décliné, pour garder entière sa liberté, l'offre de faire partie des Puissances invitantes, la France soit associée, dans les mêmes conditions que les quatre autres membres permanents, au bureau de la Conférence; il importe surtout que le français soit dès l'ouverture des travaux, reconnu comme une des deux langues officielles, conformément à la tradition de la S.D.N. et à des raisons si fortes qu'aux jours les plus sombres de la guerre une Commission internationale réunie à Londres s'était inclinée devant elles. Des instructions à cet effet ont déjà été envoyées à Washington et dans les capitales de tous les pays représentés. Mais vous ne sauriez trop veiller à ce que cette question ne soit pas éludée au dernier moment, car c'est l'avenir de notre langue, comme langue diplomatique, qui se joue dans ce débat préliminaire.

Secrétariat des Conférences / Nations unies et organisations internationales 372QO/3

Document 3 : Télégramme de Georges Bidault au général de Gaulle, 1er mai 1945



AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TELEGRAMME A L'ARRIVEE

DECHIFFREMENT

Suite du télégramme N° 71 à 73 de San-Francisco .-

Ma première réponse sera de demander toutes précisions utiles sur la nature exacte du différend en dehors duquel la France a été tenue puisqu'elle n'a participé ni à la Conférence de YALTA ni aux négociations de MOSCOU . Il n'est pas à supposer que cette position réservée soit de nature à nous valoir des concours appréciables d'aucun côté dans la poursuite de nos buts propres , en particulier pour la reconnaissance de la caducité du système des " SPONSORS " que je m'efforce d'obtenir .

Je ne prendrai , en tout cas , aucune décision sans vous en avoir préalablement référé .

Signé : BIDAULT .-

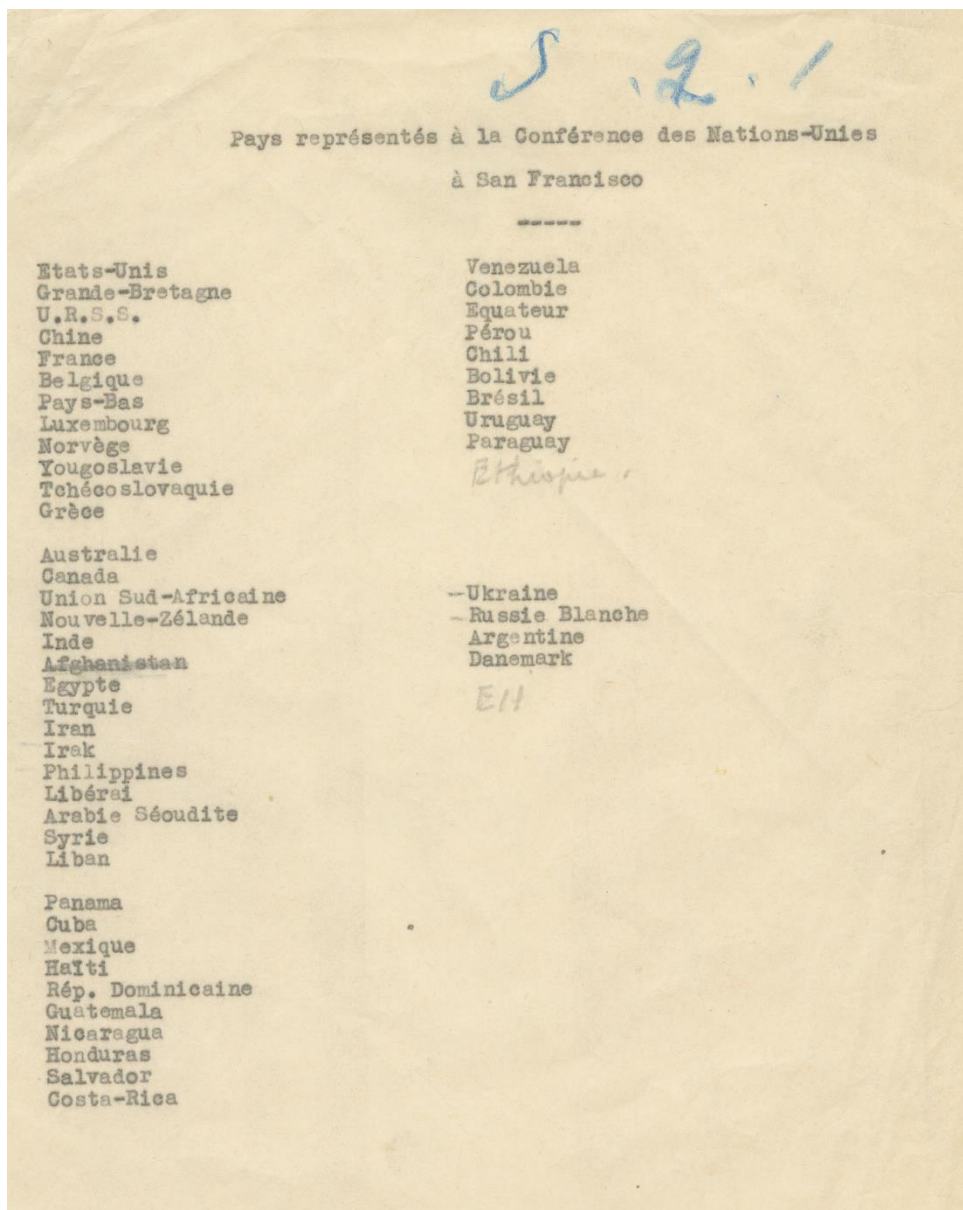
DIFFUSION :

- Général de GAULLE
- CABINET
- M. CHAUVEL .-

Document 4: Le regard de l'historien

« La délégation française à San Francisco, présidée par Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, et, après son retour à Paris, dirigée par Joseph Paul-Boncour, se trouva au début dans une situation difficile, son gouvernement ayant décliné d'être puissance invitante, puisqu'il n'avait pas participé à l'élaboration du projet. Certains la soupçonnaient de vouloir prendre la tête des petits pays mécontents contre les grandes puissances dont le projet de Charte consacrait la prééminence. Elle évita pourtant d'adopter cette position, contraire à ses intérêts de grande puissance, et qui aurait pu entraîner l'échec de la conférence, mais s'efforça de rassurer les petits Etats, de les défendre aussi et de les convaincre que l'égalité dans la souveraineté ne signifiait pas l'égalité des moyens et des responsabilités. Dès le 4 mai, la délégation française se joignait aux discussions privées des quatre grandes puissances invitantes. »

Pierre Gerbet, *Société des Nations et Organisation des Nations unies*, Éditions Richelieu, 1973, P 190



L'ONU compte aujourd'hui 193 États. Le Sud-Soudan est le dernier admis en 2011.

L'ONU en France

Document 5 : 6^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies au Palais de Chaillot, Paris, 1951.



Archives diplomatiques : Séries thématiques / Série L - conférences internationales A072301

Document 6 : Siège de l'UNESCO inauguré en 1958, 125 Avenue de Suffren Paris.



unesco.delegfrance.org @Vincent Mercier

II) La France et les conflits : quel rôle à l'ONU ?

Le rôle de l'ONU

Document 7 : Extraits de la Charte des Nations unies

Article 24

1. Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.
2. Dans l'accomplissement de ces devoirs, le Conseil de sécurité agit conformément aux buts et principes des Nations Unies. Les pouvoirs spécifiques accordés au Conseil de sécurité pour lui permettre d'accomplir lesdits devoirs sont définis aux Chapitres VI, VII, VIII et XII. (...)

Article 33

1. Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.
2. Le Conseil de sécurité, s'il le juge nécessaire, invite les parties à régler leur différend par de tels moyens. (...)

Article 39

Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux Articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Article 40

Afin d'empêcher la situation de s'aggraver, le Conseil de sécurité, avant de faire les recommandations ou de décider des mesures à prendre conformément à l'Article 39, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables. (...)

Article 42

Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.

<https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>

La crise de Suez, 1956

En juillet 1956, le dirigeant égyptien Nasser, annonce la nationalisation du Canal de Suez, géré par une compagnie internationale où les intérêts occidentaux sont majoritaires. En octobre, un accord militaire secret est conclu entre Israël, le Royaume-Uni, la France contre l'Égypte. Le 29 octobre, les Israéliens attaquent et le 5 novembre des troupes franco-britanniques sont parachutées à Suez.

Document 8 : Télégramme adressé au Ministre des Affaires étrangères, 30 octobre 1956

5-50-2 in A-25
 AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DÉCHIFFREMENT

DUPLICATA
TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

A.B. NEW YORK, le 30 octobre 1956 - 24 H 00

TÉLÉGRAMME DIFFUSÉ Reçu - 31 - - - 10 H 00
 le 31 OCT 1956 à la 2 N° 2080/81
 DISTRIBUTION

2
 Je
 AL
 EU
 KU

PRIORITE ABSOLUE -

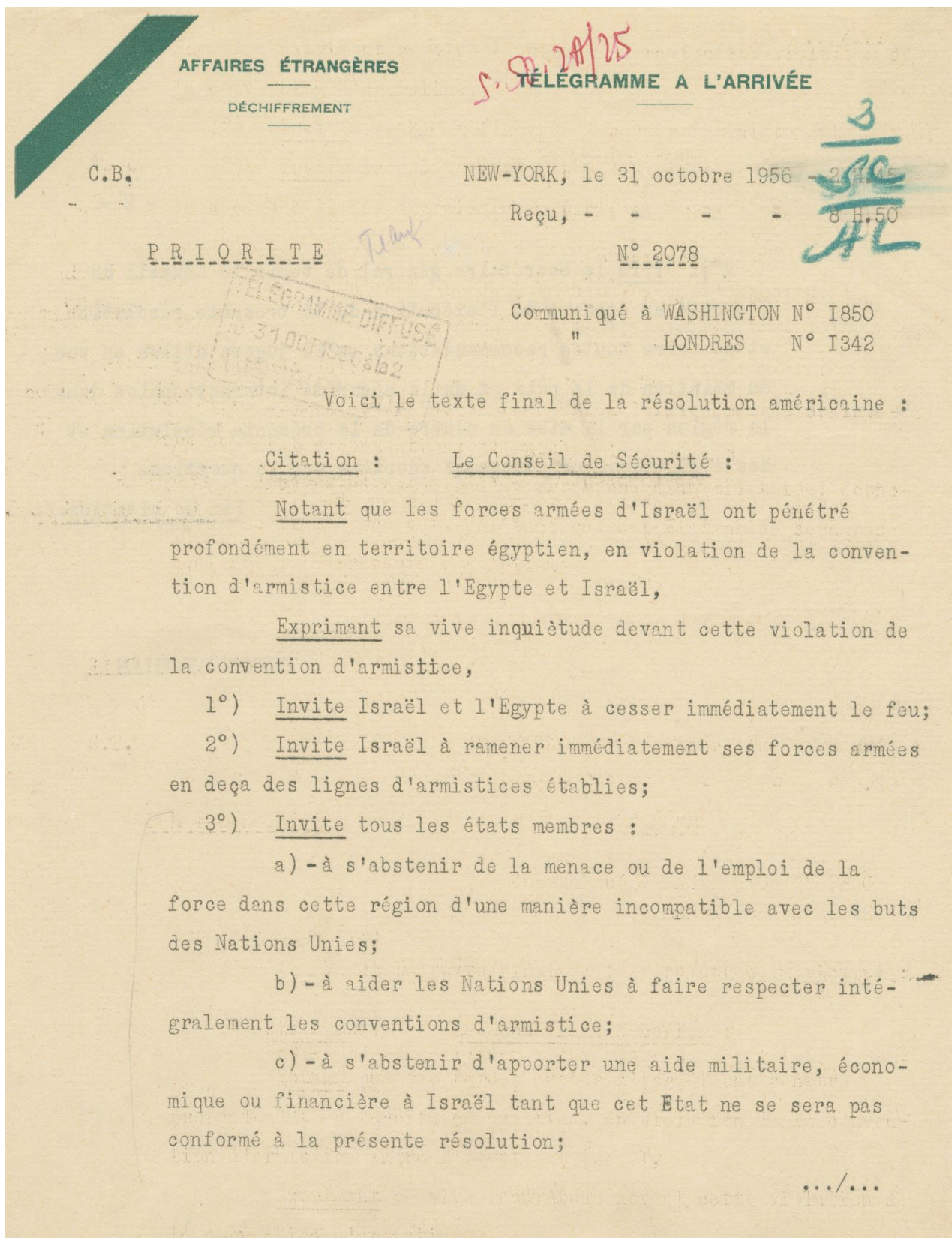
Communiqué Washington I852/53 et Londres I344/45.

Les deux séances de la journée se sont déroulées dans une atmosphère difficile et, au cours de l'après-midi et de la soirée on sentait, dans l'assistance composée de presque toutes les délégations auprès des Nations Unies, s'établir un sentiment de plus en plus net de méfiance puis d'hostilité envers la position franco-britannique. La délégation américaine, tout en restant très cordiale sur le plan personnel, s'est dérobée autant qu'elle a pu à nos approches. Le délégué yougoslave est intervenu fréquemment, souvent avec émotion, toujours avec netteté, mais non sans une certaine modération, jusqu'au moment où, pour la deuxième fois, nous avons usé du veto. Beaucoup des orateurs de ce soir, le Russe, le Yougoslave et les Sud-Américains ont relevé que les vetos anglo-français constituaient un coup mortel pour l'organisation.

M. HAMMARSKJOLD, en quittant la salle du Conseil après l'ajournement du débat sur la plainte égyptienne, a dit à l'un de mes collaborateurs "Je n'aime pas être présent à un lit de mort"./.
 CORNUT GENTILE

Secrétariat des conférences / Nations unies et organisations internationales NUOI 248

Document 9 : Télégramme adressé au Ministre des Affaires étrangères, 31 octobre 1956



De Gaulle et l'ONU (1958-1969)

Document 10 : le regard de l'historien

« Dans les années 1950 et au début de la Ve République, tout concourt à opposer la France à l'organisation de New York. Confrontée aux problèmes de décolonisation, la France est en effet mise en accusation à l'ONU par le groupe afro-asiatique et elle doit se préparer chaque année à un procès d'automne lors de l'assemblée générale. Après les indépendances marocaine et tunisienne, c'est la question algérienne qui va empoisonner les relations entre la France et l'ONU car celle-ci est à la fois un terrain d'affrontement, un bouc émissaire et un argument de propagande. Au-delà même du conflit algérien, la décolonisation est un thème omniprésent à l'ONU et de Gaulle n'entend pas tolérer d'intervention dans les affaires françaises. L'interventionnisme du secrétaire général de l'époque, Dag Hammarskjöld, dans l'affaire algérienne et dans celle de Bizerte est loin d'être apprécié par Paris (...). Bref, « le machin » est voué aux gémonies par de Gaulle qui décide de pratiquer la politique de la chaise vide : à partir de la session de l'automne 1961, le ministre français des Affaires étrangères ne se rend plus à New York.

Tout change à partir de 1964. Au cours de la deuxième période des années 1960, c'est la rentrée officielle de la France à l'ONU avec la volonté de modifier les structures onusiennes et de s'en servir comme instrument dans sa politique (...). L'ONU a alors une politique moins interventionniste, la décolonisation est presque achevée la coexistence pacifique a succédé à la tension Est/Ouest. Du côté français, il n'y a plus de griefs majeurs : l'ONU apparaît comme un forum utile à de Gaulle, qui y voit un moyen de mettre des limites à l'hégémonie américaine. »

Maurice Vaisse, « L'ONU, une tribune pour la politique gaullienne ? »
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/ONU_maurice_vaisse.pdf

2003, la France contre la guerre

Après les attentats de 11 septembre 2001, les Etats-Unis dirigés par le président Bush accusent le dirigeant irakien Saddam Hussein de ne pas respecter les accords signés après la guerre du Golfe (1991), de protéger des terroristes islamistes et de cacher des « armes de destruction massives ». En 2003, ils cherchent à convaincre les membres du Conseil de sécurité de soutenir l'invasion de l'Irak.

Document 11 : Discours devant le Conseil de Sécurité, 14 février 2003

*« Monsieur le Secrétaire général,
Madame et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,*

Vous savez le prix que la France attache, depuis l'origine de la crise iraquienne, à l'unité du Conseil de Sécurité (...).

Nous poursuivons ensemble l'objectif d'un désarmement effectif de l'Iraq. Nous avons en ce domaine une obligation de résultat. e mettons pas en doute notre engagement commun en ce sens. Nous assumons collectivement cette lourde responsabilité qui ne doit laisser place ni aux arrière-pensées, ni aux procès d'intention. Soyons clairs : aucun d'entre nous n'éprouve la moindre complaisance à l'égard de Saddam Hussein et du régime iraquien (...).

Personne ne peut donc affirmer aujourd'hui que le chemin de la guerre sera plus ouvert que celui des inspections. Personne ne peut affirmer non plus qu'il pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable. Car la guerre est toujours la sanction d'un échec (...).

Une telle intervention pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité de cette région meurtrie et fragile. Elle renforcerait le sentiment d'injustice, aggraverait les tensions et risquerait d'ouvrir la voie à d'autres conflits (...).

Dans ce temple des Nations Unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement dans la paix.

Et c'est un vieux pays, la France, d'un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. »

Dominique de Villepin

La participation de la France aux opérations de l'ONU

Document 12 : Des casques bleus français présents dans le monde entier



Visite de Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes au Tchad : soldats français de la Minurcat (Abeche).

14/03/2009

Référence de l'image : P016930

© Ministère des Affaires étrangères et européennes/Antoine Arraou

Préparation d'une opération contre le trafic de drogue par Michel Dejean à Port-au-Prince, Haïti, 22 septembre 2009



09-09-22/LFEhaitMil3 @Ministère des Affaires étrangères et européennes/ Frédéric de La Mure



À gauche : Les programmes Jeunes, financés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont gérés par la Délégation aux Fonctionnaires Internationaux (DFI). Ils contribuent à soutenir et à promouvoir la présence française dans les organisations internationales (OI) ou les institutions européennes (IE) en permettant à de jeunes professionnels de disposer d'une expérience dans la sphère multilatérale, afin d'être à terme, recruté par une OI/IE. Le MEAE finance chaque année des postes de : Volontaires des Nations unies (VNU) Jeunes et Spécialistes Jeunes Experts Associés (JEA), ou Junior Professional Officer (JPO), des Nations unies. Jeunes Experts Associés à la Banque mondiale et de "Junior Professional Officer" (JPO) de l'OSCE. Jeunes professionnels en délégations (JPD) (Paris, Quai d'Orsay, salon de l'horloge). 27/09/2019 © MEAE/Jonathan Sarago

À droite : Accueil de M. Kofi Annan, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, par M. Jacques Chirac, Président de la République (Elysée). 20/02/1999, Référence de l'image : P001404, © Présidence de la République, service photographique



Centre des Archives diplomatiques Académie de Créteil

3 rue Suzanne Masson

93120 La Courneuve

Contact : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr

Mise en page par A. Toh